



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n°2009-0139 – AGRIMEC GOLD
dossier lié n°8500174

Maisons-Alfort, le 30 septembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
AGRIMEC GOLD, identique à VERTIMEC

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S., relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AGRIMEC GOLD.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence VERTIMEC, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8500174, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour AGRIMEC GOLD est bien strictement identique à celle déclarée pour VERTIMEC ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AGRIMEC GOLD, présentée par SYNGENTA AGRO S.A.S., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit VERTIMEC.

Marc MORTUREUX